

Au Procès Tarnac, les magistrats obnubilés par la sortie de secours

Par WILLY LE DEVIN

Mercredi soir, les procureurs ont demandé des peines symboliques couvertes par des sursis contre les huit activistes du groupe mené par Julien Coupat. Dernière plaidoirie ce vendredi.

L'agitation des premiers jours s'est peu à peu tarie. Remontés comme des pendules, les « huit de Tarnac » et leurs nombreux soutiens abordaient leur procès d'humeur badine, abrités derrière des masques reproduisant le visage de leur bête noire, **Olivier Christen**. Ce procureur, longtemps chef de la section antiterroriste du parquet, incarnait alors l'acharnement dont ont été victimes les jeunes activistes durant près de dix années.

Entre provoc et charges lourdes contre l'institution judiciaire, l'incipit de l'audience a été particulièrement chaud. **Julien Coupat**, coaccusé du sabotage de la caténaire TGV à Dhuisy (Seine-et-Marne), tenait à montrer qu'il en avait dans le ciboulot. S'octroyant la parole à tout bout de champ, il n'a cessé de dénoncer l'inféodation du judiciaire au politique, jusqu'à effleurer les thèses complotistes. **Jérémie Assous**, avocat de sept des huit prévenus, en faisait, lui, des caisses, plaidant intempestivement le moindre élément du dossier pendant les débats. À la fin de la première semaine, alors que l'audience s'approchait dangereusement du mur, la présidente **Corinne Goetzmann** les recadre : « *Vous allez devoir choisir une stratégie de défense, monsieur Coupat. Si vous voulez récuser ce tribunal, vous en avez parfaitement le droit. Mais réfléchissez vite parce que le 30 mars, le palais de justice de Paris devra déménager et nous n'aurons pas le loisir de poursuivre au-delà du planning. Si nous n'avons pas terminé, il faudra renvoyer le procès et tout recommencer.* »

Faux témoin

Ah, Corinne Goetzmann. Rarement il nous a été donné d'assister à une audience aussi brillamment présidée. Si l'expérience des prises de parole libres des débuts a tourné vinaigre, c'est tout de même grâce à son impeccable maîtrise que le procès a pu aller à son terme. Jamais saisie en défaut, ronde ou sévère à bon escient, elle a abattu un travail titanesque. On se souviendra longtemps du jour où elle a retracé minute par minute le trajet du véhicule de Julien Coupat sur des cartes IGN. Surtout, c'est elle qui, à force de justesse, a fait exploser le jeu grandiloquent des représentations. N'hésitant pas à torpiller une instruction à la déontologie contestable (faux témoin, écoutes douteuses), Corinne Goetzmann a fragilisé l'accusation, concassant en quelques saillies bien senties la qualification initiale de terrorisme. Ainsi les prévenus se sont sentis entendus, et ont eux aussi rangé au placard leurs postures de théoriciens. En d'autres termes, c'est lorsque chacun est revenu à sa juste place que le tribunal s'est mis à mieux respirer.

Dans leur réquisitoire, les deux procureurs, lucides, ont pris leurs distances avec les planches les plus pourries du dossier. Le premier, **Nicolas Renucci**, démine : « *Il n'est pas exemplaire, disons-le. Mais il n'est pas indigne non plus.* » À son tour, Olivier Christen implore : « *Je vous demande de ne pas tenir compte des pièces ayant trait à Jean-Hugues Bourgeois.* » Au départ, l'éleveur de chèvres avait livré anonymement des déclarations tapageuses sur la dangerosité de Julien Coupat. Réentendu ultérieurement sous sa vraie identité par le juge **Thierry Fragnoli**, il avait affirmé exactement l'inverse dans sa déposition. La manip, grossière, était destinée à faire cesser les soupçons à l'endroit de Bourgeois, le groupe de Tarnac ayant évidemment identifié la balance... Durant les débats, Corinne Goetzmann s'était emportée contre cette pitrerie, « *entachant gravement la loyauté de l'enquête* ».

Saint-Julien

S'essayant au funambulisme, Olivier Christen a finalement concentré son réquisitoire sur une autre pièce sulfureuse de la procédure, la fameuse filature de Julien Coupat et de **Yildune Lévy** la nuit du sabotage. Elle aussi sujette à caution, elle a été examinée le 23 mars lorsque le tribunal s'est déplacé en Seine-et-Marne. Dans le bus, puis à la salle des fêtes de Dhuisy pour un dîner sur le pouce le temps d'attendre que la nuit tombe, prévenus et procureurs ont rompu la glace, partageant une bouteille de saint-julien offerte par la SNCF et des noisettes bio. On ne dira pas qu'ils se quitteront bon amis, mais Olivier Christen a tout de même eu ces mots ahurissants à la fin de son exposé : « *Le "groupe de Tarnac" n'existe pas, c'est une construction policière [...]. La société n'a aucun intérêt à ce que les prévenus soient réincarcérés.* » On se pince.

Après tant de rigidité, le parquet a donc réclamé des peines symboliques, allant de quatre ans à six mois de prison avec sursis. Ironique, **Marie Dosé**, l'avocate de Yildune Lévy, appuie là où ça fait mal : « *Je pense que cette procédure rend fou. Quand on la regarde, on voit qu'elle répond plus à un orgueil mal placé qu'à une recherche de la vérité.* » Et de poursuivre : « *En son temps, la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, avait évoqué "la lutte armée". Puis elle a refusé de venir témoigner devant le tribunal, arguant "une connaissance très sommaire du dossier". Quel toupet !* » Ce vendredi, Jérémie Assous emmènera l'affaire de Tarnac vers son terminus. Un quasi non-événement après tant de tumultes. ♦